BULLETIN MUNICIPAL

N° 55 - Octobre 2026

GROISY

HAUTE-SAVOIE



GROISY
HAUTE-SAVOIE



Sommaire

Dossier p3
Rentrée jeunesse

Environnement p9
La Grafiteria, pour donner et prendre sans dépenser !

Urbanisme p15
Pensez-vous être en règle au niveau de l'urbanisme ?

Travaux p17
Au fil des chantiers

Action sociale p20
L'élan de générosité du Club L'Harmonie pour l'EHPAD des Glières

Au fil de l'actu p22

Vie associative p23
Les Brûlins entretiennent la flamme du théâtre !

Culture - Communication p26
Joëlle Espiller a dévoilé son univers pictural à la bibliothèque

Vie locale p30
Taille des haies : connaissez-vous les règles ?

Agenda p36

LE GROISILIEN / Octobre 2026 - Le Groisilien est une publication de la commune de Groisy - N° 55 - Directeur de publication : Christophe SIBILLE - Conception & réalisation : Fcom (06 17 08 18 13) avec le concours de la Commission Communication - Photos : Mairie de Groisy, Serge BOCQUET, Lucien FORTUNATI, Fcom, Adobe Stock, associations communales et intercommunales - Impression sur papier recyclé : GUTENBERG/Annecy-Meythet.



Édito

Chères Groisiliennes, chers Groisiliens,

Quel beau début d'automne s'annonce pour notre commune ! L'été caniculaire a filé vite, mais il laisse place à une belle saison, dense et riche en projets et en rendez-vous qui, nous en sommes convaincus, vous réjouiront autant qu'ils nous animent.

La rentrée scolaire est derrière nous — et quel plaisir de voir notre jeunesse retrouver le chemin de l'école avec entrain ! En parallèle, les chantiers de l'école et du collège avancent à bon rythme. Ces travaux, nous le savons, peuvent parfois occasionner quelques désagréments au quotidien, notamment en raison du changement de circulation sur la route de Bellevue, en direction du cimetière. Cette contrainte durera tout au long de l'année scolaire. Je vous demande sincèrement de respecter les consignes mises en place. Braver les interdits n'arrange rien : cela génère des tensions inutiles là où la courtoisie et le respect mutuel suffisent à faire avancer les choses. Merci à toutes et à tous pour votre patience et votre bienveillance. Le résultat sera à la hauteur de l'effort collectif.

Le forum des associations a, une fois de plus, témoigné de la vitalité exceptionnelle de notre tissu local. Quelle fierté de voir autant d'initiatives, d'énergie et de sourires rassemblés en un même lieu ! Bénévoles, adhérents ou simples curieux, vous avez été au rendez-vous — et c'est tout Groisy qui s'en réjouit.

La sécurité de nos administrés reste une priorité absolue. Dans le cadre du dispositif Chaucidou (chaussée pour les circulations douces), nous continuons à œuvrer pour un cadre de vie serein et protégé. Des actions concrètes sont en cours, et nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Du côté de la nature, le projet de réhabilitation de l'étang de Mercanton se poursuit. Ce chantier, cher au cœur de beaucoup d'entre nous, contribuera à préserver et à valoriser notre patrimoine naturel pour les générations à venir. Un beau projet, au sens propre comme au sens figuré !

En novembre, place aux jeux intergénérationnels ! Cette belle initiative, qui rassemble petits et grands autour du plaisir du jeu et du partage, illustre parfaitement l'esprit qui anime notre commune : être ensemble, à tous les âges de la vie.

Bonne nouvelle également : les feux d'artifice, reportés cet été, seront bien au programme du marché de Noël. Notez d'ores et déjà la date dans vos agendas : samedi 19 décembre. Ce sera, nous l'espérons, un beau moment de fête et de convivialité partagé.

Et parce que Groisy, c'est avant tout vous, nous avons à cœur de vous écouter. Des réunions de quartier seront organisées au printemps prochain pour échanger directement avec vous, recueillir vos idées et vos attentes. Votre parole est précieuse et nous attendons ces moments avec impatience.

Vous l'aurez compris : l'automne à Groisy n'a rien d'un repli sur soi. C'est une saison de projets, de rencontres et d'avancées collectives. Nous sommes fiers et heureux de les mener avec vous.

Christophe SIBILLE
Maire

Une rentrée avec des effectifs stables



En terme d'effectifs, la rentrée s'est effectuée sous le signe de la stabilité à l'école Le Chamois. L'effectif global est de 430 enfants, dont 271 en élémentaire et 159 en maternelle.

Aucune ouverture ou fermeture n'est à signaler. Dix classes élémentaires, six maternelles et un dispositif Ulis accueillent les petits Groisiliens.

Du côté des enseignants, des « nouveaux » ont eux aussi fait leur rentrée. Il s'agit de :

- Audrey DAGOSTINO pour les CM2,
- Clotilde RUIZ pour les CE2-CM1,
- Anne-Sophie CONVERS pour les CE2,
- Clara RICCI pour les CE1-CE2,
- Céline CAMUS pour les CE1,
- Calypso ROY pour les CP-CE1,
- Lola VANDENHENDE pour les moyenne section-grande section,
- Elise BOUCHARD pour une petite section

Tout ce petit monde a bénéficié, le jour de la rentrée, de la visite de Christophe Sibille, maire de Groisy, accompagné de Matthew Fournet, maire-adjoint aux travaux et de Jean-Marc Lombard, maire-adjoint vie scolaire. Les élus sont passés dans toutes les classes de l'école pour souhaiter une bonne année scolaire aux élèves et à leurs enseignants.

Une maternelle provisoire, mais au top !

Un des gros changements de cette rentrée a concerné l'école maternelle.

La rénovation énergétique du bâtiment de 1982 ayant commencé, un bâtiment provisoire, tout en bois, le remplace à proximité (lire également dans nos pages consacrées aux travaux).

Tous les enfants de la petite à la grande section ont pu y effectuer leur rentrée sans problème grâce à la forte mobilisation du personnel communal depuis le mois de juin.

Dès que l'année scolaire 2025-2026 a été terminée, le déménagement a commencé dans l'école modulaire pour que tout soit prêt le 1er septembre.

Un sans faute pour les agents communaux à qui nous adressons un 10 sur 10 bien mérité !





- Lola VANDENHENDE pour les moyenne section-grande section,
- Elise BOUCHARD pour une petite section

Tout ce petit monde a bénéficié, le jour de la rentrée, de la visite de Christophe Sibille, maire de Groisy, accompagné de Matthew Fournet, maire-adjoint aux travaux et de Jean-Marc Lombard, maire-adjoint vie scolaire. Les élus sont passés dans toutes les classes de l'école pour souhaiter une bonne année scolaire aux élèves et à leurs enseignants.

Plus de temps pour manger, c'est chouette !

Afin de permettre aux nombreux demi-pensionnaires de manger en prenant leur temps, la pause méridienne a été prolongée d'une demi-heure.

Alors qu'elle était jusque-là d'une heure trente, elle est passée à deux heures pour tout le monde (11h30 - 13h30).

Cette évolution permet aux enfants de bénéficier de davantage de temps pour déjeuner, mais également de profiter d'une pause plus sereine avant de reprendre les apprentissages de l'après-midi.

Cette année, le restaurant scolaire accueille jusqu'à 370 enfants par jour, soit une augmentation d'environ 10 à 20 enfants par rapport à l'année précédente. Cette hausse témoigne de l'importance du service de restauration scolaire pour les familles et nécessite une organisation toujours plus rigoureuse de la part des équipes qui, elles aussi, apprécient ce gain d'une demi-heure.

A noter également l'arrivée d'une nouvelle cheffe cuisinière, Sylvie Crouail-Lavalley, salariée mise à disposition par la société de restauration 1001 Repas.



Du nouveau du côté des transports

La modification des horaires scolaires s'est évidemment accompagnée d'une modification de ceux des transports.

Un troisième service de transport scolaire a par ailleurs été mis en place par le Grand Annecy pour acheminer les enfants vers l'école le matin et les ramener chez eux le soir.

Autre nouveauté, le sens de circulation autour de l'école qui change pour permettre aux cars de déposer les enfants devant l'école modulaire provisoire (lire l'article dans nos pages consacrées aux travaux).



Un nouveau « portail Famille »

Les familles bénéficient d'un nouveau « portail Famille », conçu pour simplifier leurs démarches au quotidien. Elles peuvent effectuer directement leurs réservations en ligne pour les différents services : restaurant scolaire, accueil périscolaire, mercredis et vacances scolaires. Cet outil leur permet de gérer plus facilement les inscriptions de leurs enfants et d'avoir une meilleure visibilité sur les différents temps d'accueil.

Le périscolaire répond toujours présent !

L'équipe du périscolaire (qui gère le temps d'avant et d'après l'école ainsi que durant la pause de midi) est engagée au service des enfants et des familles.



Cette nouvelle année s'annonce riche en projets. L'équipe, composée de 13 animateurs, a pour objectif d'accueillir les enfants dans un cadre bienveillant, sécurisant et dynamique, tout en proposant des activités variées adaptées à leurs envies et à leur âge.

Un animateur sportif, quatre animateurs diplômés BAFA, quatre stagiaires BAFA ainsi que cinq animateurs non diplômés veilleront sur les élèves. Cette diversité de profils est gage de complémentarité et de dynamisme, au profit des enfants.

La direction est assurée par Géraldine Guillois qui gère la coordination de l'équipe, l'organisation des temps d'accueil et le suivi des activités.

Les horaires du périscolaire sont les suivants (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- Le matin de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école à 8h20
- Après l'école de 16h30 jusqu'à 18h30

Un cadeau pour marquer le passage au collège

Vendredi 26 juin, à quelques semaines de franchir une nouvelle étape de leur parcours scolaire, les élèves de CM2 du groupe scolaire Le Chamois ont reçu un cadeau pour marquer leur dernière année à l'école primaire.

Cette remise s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire, Christophe SIBILLE, de Jean-Marc LOMBARD, Maire-adjoint en charge de la vie scolaire et des membres du Conseil Municipal des Jeunes, venus partager ce moment symbolique avec les futurs collégiens.

Après plusieurs années passées à l'école Le Chamois, les élèves ont tourné une page et fait leurs premiers pas en classe de 6ème, une rentrée synonyme de découvertes, de nouveaux enseignants, de nouveaux camarades et d'une plus grande autonomie.

Cette petite attention de la commune vient ainsi saluer leur parcours à l'école primaire et leur souhaiter une belle réussite dans cette nouvelle aventure au collège !



Ensemble contre le harcèlement scolaire

La commune s'engage aux côtés de ses enfants

Le harcèlement scolaire est une réalité que nous ne pouvons pas ignorer. Insultes répétées, mise à l'écart, moqueries… Ces comportements peuvent laisser des traces profondes chez les enfants qui en sont victimes.

C'est pourquoi la commune de Groisy a souhaité agir concrètement, dès le plus jeune âge, en lançant une campagne de prévention ambitieuse au cœur même de l'école primaire Le Chamois.

En partenariat avec la Gendarmerie nationale, la commune a mis en place des interventions régulières directement à l'école, durant la pause méridienne. Les gendarmes viennent à la rencontre des enfants dans un cadre bienveillant et accessible, pour leur parler simplement, mais clairement, des conséquences du harcèlement, aussi bien pour celui qui en souffre que pour celui qui le commet.



Cette démarche n'est pas ponctuelle : plusieurs sessions seront organisées tout au long de l'année scolaire, afin que le message s'inscrive dans la durée et que chaque élève puisse se l'approprier à son rythme.

Des supports ludiques pour que le message reste gravé

Parce qu'on apprend mieux en jouant et en s'amusant, la campagne s'appuie sur des supports spécialement pensés pour les enfants :

- Des jeux, pour aborder le sujet de façon interactive et décomplexée ;
- Des affiches, installées dans les espaces de vie de l'école, afin que les messages soient visibles au quotidien ;
- Des serviettes de table ornées de messages positifs, mises à disposition à la cantine pour que chaque repas devienne aussi un moment de sensibilisation.

Parce que protéger nos enfants, c'est l'affaire de tous

Cette campagne est le fruit d'une belle mobilisation collective. Il faut remercier chaleureusement les équipes de la Gendarmerie nationale pour leur implication, ainsi que l'ensemble du personnel de l'école Le Chamois — enseignants, animateurs et agents — pour leur engagement quotidien aux côtés de nos élèves.

En tant que parents, vous avez également un rôle essentiel : parlez avec vos enfants, écoutez-les et n'hésitez pas à signaler à l'école ou à la mairie toute situation préoccupante.

Ensemble, faisons de Groisy une commune où chaque enfant se sent en sécurité, écouté et respecté.





Un bel été au centre de loisirs



Les vacances de juillet ont rencontré un franc succès.

Les équipes du centre de loisirs, géré par la commune, avaient préparé un programme riche et varié, alternant activités, jeux, découvertes et sorties, pour offrir aux enfants des vacances à la fois divertissantes et enrichissantes. Les plus aventuriers ont même pu goûter aux joies du mini-camp le temps d'une semaine.

Durant les quatre semaines de juillet, la fréquentation a atteint une moyenne de 80 enfants par jour. Fortes de cette dynamique, les équipes périscolaires poursuivent leur engagement afin de proposer tout au long de l'année des accueils de qualité et des activités permettant aux enfants de s'amuser, découvrir, développer leur autonomie et partager de beaux moments ensemble.

La crèche des Groisy'Loups accueille de nouvelles familles

La crèche associative des Groisy'Loups poursuit sa mission de multi-accueil et d'accompagnement des jeunes enfants au cœur de notre commune.

Afin de permettre à davantage de familles groisiliennes de bénéficier de ses services, nous vous signalons que des places sont toujours disponibles, notamment les mercredis et vendredis, pour des enfants âgés de 9 mois à 3 ans.

Les parents intéressés sont invités à prendre contact avec la structure au **04 50 77 56 97** ou par courriel à direction https://groisyloups.org pour toutes demandes.

Lors du dernier conseil d'administration, l'association des parents a célébré la première année de direction d'Anne FALLETTA. Cette année, riche en découvertes, en projets et en apprentissages, a permis de consolider le fonctionnement de la structure et de renforcer son engagement auprès des familles.

Au quotidien, la directrice s'appuie sur une équipe de professionnelles pleinement engagées dans l'accompagnement et le bien-être des enfants. L'écoute, la bienveillance et le dialogue avec les familles sont au cœur de leur pratique afin d'offrir à chaque enfant un environnement sécurisant et épanouissant.

Fidèle à son projet éducatif, la crèche des Groisy'Loups continue de promouvoir les valeurs qui font sa richesse depuis de nombreuses années : le langage signé associé à la parole, la motricité libre et la découverte de son environnement et de la nature. Autant d'engagements qui contribuent à favoriser le développement harmonieux des enfants tout en les sensibilisant, dès le plus jeune âge, au respect de leur environnement.



La Gratiferia, pour donner et prendre sans dépenser !

Les 2 et 3 octobre, Groisy organise sa deuxième Gratiferia à la salle paroissiale.

Vous avez des objets dont vous ne vous servez plus et qui vous encombrent ? Vous cherchez au contraire un article de seconde main gratuit et en bon état ? Venez à la seconde Gratiferia de Groisy, les 2 et 3 octobre !

A la Gratiferia, vous pourrez déposer les objets que vous ne souhaitez pas conserver le vendredi après-midi et prendre gratuitement ceux qui vous intéressent le lendemain.

L'objectif est de donner une seconde vie à un maximum de choses tout en faisant plaisir au plus grand nombre.

A la sortie, la pesée des articles ayant trouvé repreneur donnera un indicateur de l'effort de réemploi fourni. Par ailleurs, la mairie cherche une dizaine de bénévoles pour donner un coup de main durant l'événement.

Lors de la première édition, plusieurs centaines de personnes étaient venues. A noter qu'en fin de week-end, ce qui n'a pas été choisi partira en déchetterie.



Quelques règles à respecter

Peuvent être déposés à la Gratiferia :

- les vêtements bébé, enfant, ados et adultes propres et en bon état, les chaussures, les petits accessoires de puériculture
- les jeux et jouets
- les petits objets de décoration
- le petit matériel de cuisine, de bricolage ou de jardinage
- le matériel de sports (raquette de tennis, tennis de table, etc.)
- le petit électroménager.
- la vaisselle
- les livres

Nous n'acceptons pas de dépôt excédant un sac de 30 litres.

Sont interdits au dépôt :

- les objets nécessitant une réparation pour être utilisés
- les objets coupants, tranchants (sauf couverts)
- les armes à feu
- les denrées alimentaires ou les produits périssables
- les produits chimiques, nettoyants, peintures, engrais...
- tout objet supérieur à 10 kg

Les visiteurs peuvent emporter tout ce qui leur plaît dans la limite d'un sac de 30 litres, qu'ils aient ou non déposé des objets.



Infos pratiques

Entrée libre et gratuite.

Rendez-vous à la salle paroissiale, route des Bornes, le vendredi 2 octobre entre 14 h et 18 h pour déposer vos objets et le samedi 3 octobre entre 9 h et 17 h pour chiner.

N'oubliez pas de prendre un sac pour emporter vos trouvailles !

Canicule : les défis de demain

Le réchauffement climatique bouleverse durablement notre environnement et notre société. Même en Haute-Savoie, et dans une commune comme Groisy, les épisodes de fortes chaleurs sont désormais une réalité à laquelle il faut se préparer.

Un phénomène qui s'intensifie

Depuis plusieurs décennies, les épisodes de chaleur deviennent plus fréquents, plus longs et plus intenses. Températures records et nuits particulièrement chaudes sont désormais plus courantes. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de réchauffement climatique qui modifie progressivement les conditions de vie de nos territoires.

Des conséquences sur la santé

Les fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé : déshydratation, coups de chaleur, fatigue, troubles du sommeil ou aggravation de certaines pathologies cardiovasculaires et respiratoires.

Les personnes âgées, les nourrissons, les personnes atteintes de maladies chroniques et les travailleurs exposés sont particulièrement vulnérables. Les fortes températures favorisent également la formation d'ozone et peuvent dégrader la qualité de l'air.

L'eau, l'agriculture et la biodiversité sous pression

Le changement climatique perturbe le cycle de l'eau. Les sécheresses peuvent se prolonger, les sols s'assécher et les débits des cours d'eau diminuer, fragilisant les milieux aquatiques.

L'agriculture est directement touchée : stress hydrique des cultures, baisse potentielle des rendements, récoltes plus précoces ou difficultés pour l'élevage. Dans un territoire rural comme Groisy, la préservation de l'eau et l'adaptation des pratiques agricoles sont donc des enjeux très concrets.



Plusieurs rivières et ruisseaux sont asséchés

Forêts, arbres et biodiversité sont également fragilisés par la chaleur et la sécheresse, qui les rendent plus vulnérables aux maladies, aux parasites et aux incendies. Les zones humides et les milieux naturels sont particulièrement sensibles. Préserver les arbres, les haies et les espaces végétalisés contribue ainsi à renforcer la résilience du territoire.

Des impacts sur l'économie

Agriculture, tourisme, santé, gestion des espaces naturels et infrastructures sont également concernés. La chaleur peut dégrader les conditions de travail et réduire la productivité, notamment pour les activités exercées en extérieur.

S'adapter plutôt que subir

Les collectivités disposent de nombreux leviers : végétaliser les espaces publics, préserver les arbres et les zones naturelles, créer des îlots de fraîcheur, améliorer le confort thermique des bâtiments, économiser l'eau et sensibiliser aux bons gestes.

À Groisy, cela passe notamment par la préservation des espaces végétalisés, l'infiltration de l'eau, la limitation de l'imperméabilisation des sols et une meilleure prise en compte du confort d'été dans les projets d'aménagement.

Les épisodes de chaleur extrême constituent désormais un enjeu durable pour la santé, l'eau, l'agriculture, la biodiversité, l'économie et notre qualité de vie. Anticiper ces évolutions, adapter nos pratiques et nos aménagements, tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre, sont les conditions nécessaires pour rendre notre territoire plus résilient.

À Groisy comme ailleurs, la transition climatique est un enjeu collectif qui concerne aujourd'hui comme demain l'ensemble des habitants.

Les particularités hydriques de Groisy

La commune de Groisy se situe à la tête de deux bassins versants : celui des Usses, géré par le Syr'Usses, et celui du Fier, via les ruisseaux et nappes rejoignant la Fillière, géré par le Grand Annecy. L'eau potable de Groisy provient du réseau du Grand Annecy.

Pour Marie-Cécile Huo, maire adjointe en charge de l'environnement, la situation hydrique est préoccupante, mais des solutions existent :

« *L'eau est un bien commun que nous devons partager et dont nous devons prendre soin. L'absence de précipitations cet été et les chaleurs extrêmes ont eu de lourdes conséquences sanitaires, économiques, agricoles et environnementales. Les climatologues sont clairs : ce n'est qu'un aperçu des étés à venir et des effets du changement climatique, déjà observés en Haute-Savoie (+3 °C).*

Si nous ne pouvons pas agir sur les précipitations, nous pouvons renforcer la résilience de nos sols, de nos rivières et de nos écosystèmes pour mieux capter et retenir l'eau. Cela passe notamment par la restauration des zones humides, des haies et des mares, mais aussi par la sobriété des usages et l'adaptation de nos infrastructures. Chacun peut également agir : économies d'eau au jardin, mobilités douces et collectives, réduction des émissions et remplacement des anciens systèmes de chauffage, notamment grâce au Fonds Air Bois. »

Canicule : des faits et des conséquences

Les données présentées récemment en commission Eau, Déchets et Transition du Grand Annecy dressent un constat préoccupant :

- 149 mm de précipitations seulement à Groisy entre le 20 mai et le 4 septembre 2026, l'un des plus faibles niveaux du Grand Annecy.
- Après un hiver plutôt arrosé, le printemps a été particulièrement sec, suivi d'un été marqué par plusieurs épisodes de canicule. L'été 2022 avait déjà été très sec.
- L'été 2026 a compté 33 jours entre 25 et 30 °C, 49 jours entre 30 et 35 °C et 18 jours au-dessus de 35 °C.
- En août, la nappe de Dollay a atteint son record historique de baisse.
- Sur le Pays de Fillière, la sécheresse a favorisé les mouvements de terrain, provoquant de nombreuses casses sur le réseau d'eau.
- Le bassin des Usses a été placé au niveau 4/4 de sécheresse jusqu'au 20 septembre. La situation y est particulièrement critique : 5 000 truites ont dû être déplacées dans le cadre d'une pêche de sauvetage.

La chaleur s'accompagne aussi d'une dégradation de la qualité de l'air. Selon ATMO, cinq épisodes de pollution ont été recensés cet été sur le Grand Annecy : quatre liés à l'ozone et un aux poussières désertiques.

L'augmentation des concentrations observée depuis 15 ans affecte notamment la végétation, avec un effet aggravé par les épisodes de canicule. Un nouveau PAQA (Plan d'action pour la qualité de l'air) doit par ailleurs être révisé dans le cadre de la révision du PACTE.

Un atelier pour mieux économiser l'eau

Le Syndicat de rivière des Usses (Syr'Usses) a organisé, le 24 août, un atelier consacré aux économies d'eau au jardin. Une vingtaine de personnes ont participé à cette rencontre, qui s'est déroulée au sein des jardins familiaux de Groisy.

Le Syndicat de rivière des Usses (Syr'Usses) a organisé, le 24 août, un atelier consacré aux économies d'eau au jardin. Une vingtaine de personnes ont participé à cette rencontre, qui s'est déroulée au sein des jardins familiaux de Groisy.



Animé par Yasmine Lachenal, salariée de France Nature Environnement, cet atelier a permis aux jardiniers de découvrir des astuces et des techniques simples pour réduire leur consommation d'eau tout en favorisant la bonne santé de leurs plantations. Paillage, travail de la terre, construction d'oyats, techniques de plantation et d'arrosage adaptées : autant de solutions concrètes, facilement applicables au quotidien.

Ces conseils sont particulièrement bienvenus après un été marqué par la canicule, la sécheresse et les restrictions concernant l'usage de l'eau. Ils permettent à chacun d'adopter des pratiques plus économes et de préserver durablement cette ressource essentielle.

Les participants à l'atelier bénéficient également d'une aide de 50 euros à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, à condition que leur résidence principale soit située au sein du bassin versant des Usses. Une initiative qui associe sensibilisation, accompagnement et actions concrètes en faveur d'un usage plus responsable de l'eau.

Étang de Mercanton : la restauration va bientôt débuter

Le Syndicat de rivière des Usses va bientôt commencer les travaux de restauration de la zone humide.

Reconnu comme zone humide stratégique en 2020, l'étang de Mercanton fait depuis longtemps l'objet d'un projet de restauration. Celui-ci ne devrait pas tarder à débuter. Le Syndicat de rivière des Usses (Syr'Usses) annonce un début des travaux pour la fin de l'année.

Il s'agira, dans un premier temps, de rendre à cet espace de 2,5 hectares son fonctionnement hydraulique par l'enlèvement des 11 000 m³ de remblais qui l'obstruent depuis des décennies. Conjugués avec des fossés drainants, ils ont littéralement fermé et asséché une partie du site. Pourtant, celui-ci joue un rôle essentiel en tant qu'épurateur de l'eau, régulateur des crues, réserve en cas de sécheresse et piège à carbone, grâce à la présence de tourbe sur une épaisseur de 1,80 mètre. Un étang est aussi un réservoir de biodiversité abritant une faune et une flore très riches.

La première étape consistera donc à déblayer et libérer la zone humide. Des études restent à mener pour savoir ensuite que faire de la matière qui sera prélevée.

La commune interviendra quant à elle pour la création d'un cheminement piétonnier tout autour qui permettra à chacun de profiter des lieux. L'idée est d'avoir un « point vert » en centre-ville, accessible par différents chemins. Les enjeux de cet aménagement sont triples : protéger et promouvoir la zone humide, proposer des développements pédagogiques (parcours de la biodiversité, par exemple), et assurer une continuité pédestre pour rejoindre d'autres sites.

Toutes les bonnes idées sont d'ailleurs les bienvenues pour donner forme à ce parcours. Un appel aux bénévoles sera aussi lancé pour l'identification de la flore et de la faune présentes.



MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

Plantation de haies

La commune a déposé un dossier qui a été retenu auprès du Grand Annecy, dans le cadre de son « Marathon de la biodiversité », pour planter 120 mètres de haies le long du chemin. S'il est retenu, les arbres pourraient être mis en terre dès cet automne.

Le « Marathon de la biodiversité » est un dispositif visant à favoriser la biodiversité grâce à la création ou à la restauration de haies ou de mares sur le territoire de l'Agglomération. Les aides peuvent aller jusqu'à 85 % du coût.

Rappelons que les haies jouent des rôles essentiels dans la préservation de la biodiversité :

sur la faune (habitat et source de nourriture pour de nombreux auxiliaires des cultures favorisant la présence des pollinisateurs) ;

sur les sols (réduction de l'érosion, maintien de l'humidité et meilleure pénétration de l'humidité dans la terre) ;

sur l'environnement proche (brise-vent, absorption de l'eau en période pluvieuse, redistribution de l'eau stockée en période sèche, limitation de la dispersion des intrants chimiques, pesticides et engrais) ;

sur le territoire (valeur patrimoniale dans les paysages, bois de chauffage et stockage du carbone) et pour le bétail (apport d'ombre, source de litière ; en période sèche, complément fourrager via les feuilles des arbres).

La mairie a déjà acquis les parcelles, la convention avec le Grand Annecy est en cours d'étude.

Futur collisionneur circulaire : un dossier suivi de près

Le projet de futur collisionneur circulaire du Cern concerne directement la commune de Groisy par laquelle il devrait passer s'il voit le jour. Le débat public est terminé.

Le 30 septembre dernier s'est terminée la phase de concertation publique au sujet du projet de Futur Collisionneur Circulaire (CNDP) qui s'était ouverte le 4 juin dernier. Encadrée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), elle a permis à tout citoyen de s'informer et de donner son avis.

Mais d'abord, qu'est-ce que ce fameux FCC ? Il s'agit de l'éventuel remplaçant, beaucoup plus grand, de l'actuel LHC (grand collisionneur de hadrons) du Cern, le laboratoire européen de physique des particules installé près de Genève.

Si le LHC fait 27 km, son successeur devrait mesurer quelque 91 km et devrait passer, sous terre (entre 180 et 400 m de profondeur), dans une vingtaine de communes haut-savoyardes, dont Groisy, ainsi que dans le canton de Genève et dans l'Ain. Groisy est d'autant plus concernée qu'elle pourrait accueillir un puits d'expérimentation et une caverne technique. D'où l'importance, pour l'équipe municipale, de suivre de près le débat et d'y participer.



Après que la CNDP et des représentants du Cern sont venus le 30 juin sur le marché récolter les avis des Groisiliens, les échanges se sont poursuivis au sein du conseil municipal lors d'un atelier organisé le 6 juillet. L'idée était de se poser la question des impacts, positifs et négatifs, de cet équipement et des opportunités associées à court, moyen et long termes. Il a ainsi fallu se projeter jusqu'à 2070, année supposée de la fin de son exploitation. Un exercice dont les résultats figureront au sein de cahier d'acteurs, en cours d'écriture.

Si des inquiétudes se font jour sur le bien-fondé du FCC et ses conséquences sur le territoire, le cap observé par la mairie est de privilégier des solutions qui bénéficieront d'abord aux Groisiliens. La mairie, qui prend le sujet très au sérieux, s'est par ailleurs rapprochée de Charvonnex pour pousser le débat jusqu'au Grand Annecy et lui demander son positionnement.

Une réunion d'information sera certainement organisée après la clôture de la concertation publique.

Le projet, qui doit être validé (ou non) en 2028, représente un coût de 16 milliards d'euros. Groisy doit donner son avis en tenant compte de celui de ses administrés et en représentant leurs intérêts. A ce titre, les élus font le maximum pour être présents dans toutes les discussions officielles menées sur le sujet.

Cet avis se traduit par un cahier d'acteurs déposé sur la plateforme de la CNDP avant le terme de la concertation publique.

Appel à bénévoles

La commission environnement est à la recherche de bénévoles pour mener à bien ses projets (organisation de la gratiferia, plantation de haies, identification de biodiversité, animations pédagogiques, ramassage de déchets...).

Vous êtes intéressé.e.s ?
Faites-vous connaître en mairie !

Des chasseurs impliqués dans la vie de la commune

L'association de chasse communale a de multiples activités et est très réglementée. Présentation.

L'ACCA de Groisy signifie Association Communale de Chasse Agréée. Chaque ACCA est adhérente à la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie, elle-même rattachée à la Fédération nationale.

L'organisme de tutelle de ces associations est la Direction Départementale des Territoires, c'est-à-dire le préfet.

Par ailleurs, la Fédération Nationale des Chasseurs est officiellement agréée en France au titre de la protection de l'environnement.

Des activtés fortement réglementées

Les activités des ACCA sont très réglementées. Elles ont une mission de service public : la gestion de la faune sauvage chassable selon arrêté ministériel, puis départemental émis chaque année. Il s'agit par exemple de contrôler les populations de grands gibiers tels que le sanglier, le cerf et le chevreuil pour Groisy.

Leur régulation intervient selon des règlements stricts, afin de limiter les dégâts causés aux cultures agricoles et aux forêts (préservation de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique) et de prévenir les collisions routières.

Une autre mission de cette association est la préservation de la biodiversité par l'aménagement, la surveillance et la restauration des habitats naturels favorisant la faune sauvage.

Un rôle de suivi sanitaire

Les ACCA ont également un rôle de suivi sanitaire : participer activement à la veille sanitaire en signalant les maladies touchant la faune sauvage qui pourraient aussi contaminer les animaux domestiques (l'élevage en particulier).



Au travers de toutes leurs activités, les chasseurs de Groisy ont pour priorité la sécurité. « ***Nous pensons qu'un chasseur se doit de respecter les règles de sécurité et de responsabilité vis-à-vis de la nature, de tous les usagers de la nature et de lui-même*** », résume Bernard Nicollin, qui vient de céder sa place à la présidence à Christian Sublet.

Rappelons que la chasse est ouverte a minima depuis le deuxième dimanche de septembre jusqu'au troisième dimanche de janvier de l'année suivante. Il n'y a pas de chasse le mercredi et le vendredi.

« *Voici une présentation succincte de notre activité. Nous serions heureux de pouvoir apporter plus de précisions sur notre activité, lors de rencontres fortuites et pourquoi pas lors d'une conférence sur les sujets plus approfondis de la chasse, de la biodiversité et de la faune sauvage. C'est toujours une affaire de passion de la nature, de notre auxiliaire le chien…* »



Parmi les réalisations de l'ACCA, l'étang du Marquis, un bien commun et une réserve d'eau importante ; l'îlot de biodiversité qui a un rôle pédagogique, en particulier pour un jeune public, héberge un rucher municipal.

Pensez-vous être en règle au niveau de l'urbanisme ?

Construire une extension, installer une piscine, poser un abri de jardin ou des panneaux solaires : la vie d'un projet ne s'arrête pas à l'obtention de l'autorisation.

Encore faut-il, une fois les travaux terminés, accomplir les démarches qui permettent de clore le dossier dans les règles. Dans la grande majorité des cas, il s'agit simplement d'un oubli, facile à corriger. C'est justement le rôle du service urbanisme de la commune de vous accompagner pour régulariser ces situations, avant qu'elles ne deviennent une source de complications. Petit rappel des règles en vigueur.

Quelles autorisations sont concernées

Toute opération de construction, reconstruction ou agrandissement, ainsi que certains aménagements et installations, doivent faire l'objet d'une **autorisation d'urbanisme** — permis de construire, permis d'aménager, ou, pour les projets de moindre ampleur, une simple **déclaration préalable (DP**).

Une DP suffit par exemple pour :

- une extension (surface maxi : 40 m² en zone U, surface maxi : 20 m² en zone A) ou une véranda créant de la surface de plancher ou une emprise au sol taxable ;
- un abri de jardin de plus de 5 m² ;
- une piscine de plus de 10 m² (voir ci-dessous) ;
- des panneaux photovoltaïques au sol (non soumis si pose en toiture) ou une éolienne ;
- des places de stationnement extérieures créées à cette occasion.

Seules les constructions de très faible ampleur (moins de 5 m² d'emprise/surface) échappent en principe à toute formalité.

Le cas particulier des piscines de plus de 10 m²

C'est l'un des oublis les plus fréquents : une **piscine creusée, enterrée ou semi-enterrée dont le bassin dépasse 10 m²** doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, même sans construction annexe. Si la piscine est couverte, la hauteur de l'abri compte aussi : au-delà de 1,80 m, un permis de construire s'impose, quelle que soit la surface du bassin.

Une fois construite, une piscine soumise à autorisation est également concernée par la taxe d'aménagement, calculée sur une valeur forfaitaire par m² de bassin (environ 251 €/m² en 2026, ce montant étant réévalué chaque année). Comme pour toute autre construction, l'achèvement des travaux doit être signalé par une DAACT (voir plus loin), qui déclenche à la fois le contrôle de conformité et l'exigibilité de la taxe.





Les piscines hors-sols installées moins de trois mois par an restent, elles, dispensées de formalité.

Un fait générateur fiscal désormais lié à l'achèvement des travaux

Depuis la réforme du recouvrement de la taxe d'aménagement (ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022, en vigueur depuis le 1er septembre 2022, complétée par la loi de finances pour 2025), la taxe n'est plus due à la date de délivrance de l'autorisation, mais à la date réelle d'achèvement des travaux.

C'est la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) qui matérialise cette date auprès de l'administration. Tant qu'elle n'est pas déposée, l'achèvement du chantier n'est pas officiellement constaté, ce qui retarde l'émission de l'avis d'imposition — sans pour autant dispenser du paiement de la taxe, qui reste due.

À retenir : la DAACT doit être envoyée dans les 90 jours qui suivent l'achèvement réel des travaux, au moyen du formulaire Cerfa n°13408 déposé en mairie (ou via le téléservice en ligne), que les travaux soient totalement finis ou non.

Cette formalité dépasse le seul enjeu fiscal : la DAACT, complétée par l'attestation de non-contestation de conformité délivrée par la commune à l'issue du récolement, est également demandée en pratique en cas de revente du bien, en particulier pour toute construction de moins de 10 ans. Son absence est régulièrement source de blocage pour l'acquéreur, pour la banque qui finance l'achat, et pour le notaire chargé de sécuriser la vente.

Au sens fiscal, un bâtiment est considéré comme achevé dès qu'il est habitable ou utilisable pour l'usage auquel il est destiné — gros œuvre terminé, réseaux raccordés, second œuvre suffisamment avancé — même si des travaux de finition (peinture, aménagements extérieurs, etc.) se poursuivent encore.

En pratique, dès que les occupants sont installés dans les lieux, le logement doit en principe être regardé comme achevé au sens fiscal, indépendamment de l'état d'avancement des finitions. La DAACT aurait donc dû être déposée dès cette installation effective.

La commune se donne les moyens d'accompagner ces régularisations

Le service urbanisme de la commune sera attentif aux situations où des travaux sont visiblement achevés, ou des occupants installés, sans que la DAACT correspondante ait été transmise. Ce suivi s'appuie sur les éléments dont dispose la commune au quotidien : visites dans le cadre du récolement, signalements, raccordements aux réseaux, inscriptions scolaires, etc.

La commune se donne les moyens de traiter ces situations, en privilégiant d'abord une démarche pédagogique : lorsqu'un oubli ou une irrégularité est constaté, les services communaux prendront contact avec le propriétaire pour l'aider à régulariser sa situation. C'est la voie privilégiée, et dans l'immense majorité des cas, la seule nécessaire. Mais à défaut de collaboration de la part de l'administré, la commune se réserve la possibilité de recourir à d'autres moyens, y compris des sanctions, pour faire valoir ses droits.

Cette vigilance répond aussi à un principe simple de justice fiscale : chaque Groisilien qui construit, agrandit ou installe une piscine doit contribuer à due proportion, comme le font ses voisins qui ont accompli leurs démarches dans les règles. Une DAACT non déposée, c'est une taxe non recouvrée — donc des recettes en moins pour la commune, et pour les équipements et services qu'elles permettent de financer. Pour information, la DGFIP relance régulièrement les propriétaires ayant eu une autorisation d'urbanisme générant de la taxe d'aménagement après les 90 jours.

Un travail de fond sera mené par les agents du service urbanisme pour reprendre, situation par situation, les cas nécessitant une régularisation ; **à commencer par les propriétaires de piscines de plus de 10 m² qui n'auraient pas régularisé leur situation sur le plan fiscal**, afin de les inviter à effectuer sans délai les démarches manquantes.

Un doute sur votre situation ? Le service urbanisme de la mairie de Groisy se tient à votre disposition pour faire le point avec vous.

Au fil des chantiers...



La rénovation de l'école se poursuit

Les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle suivent leur cours normalement, selon le planning préétabli

La réfection de la toiture est déjà bien avancée.

Les forages nécessaires pour la géothermie ont été réalisés : six puits de 200 mètres de profondeur sont faits.

Quant au désamiantage, il est en cours.

La réception des travaux est projetée avant la rentrée 2027-2028.

École maternelle provisoire : un chantier estival efficace

Les travaux de finalisation de l'école maternelle provisoire ont été terminés à temps pour la rentrée.

Le nouveau bâtiment abrite six salles de classe de 55 m² chacune, une salle de motricité et un dortoir d'une capacité de soixante couchages pour les petites sections, auxquelles les moyennes sections peuvent s'ajouter si nécessaire.

Toutes les salles bénéficient d'une pompe à chaleur qui sert de chauffage en hiver et de climatisation en été. Un espace ombragé reste à définir en concertation avec les enseignants et le personnel d'accompagnement.





Nouveau sens de circulation à l'école

Un des gros changements de la rentrée réside dans l'inversion du sens de circulation devant l'école maternelle provisoire.

L'objectif est de permettre aux bus, désormais au nombre de trois, de pouvoir s'arrêter devant l'école élémentaire tout en offrant un espace sécurisé et dédié pour les enfants en attente.
Les bus peuvent stationner sur le « zébra » qui leur est destiné chemin du Cimetière. Un arrêté municipal accompagne également ce changement en instituant la fermeture de la route du Cimetière 45 minutes matin et 40 minutes l'après-midi, pour faciliter le passage des parents et des enfants et ne pas bloquer les autocars.
Par ailleurs, des formes colorées ont été matérialisées au sol devant l'école maternelle provisoire pour faire ralentir les véhicules.



Les arrêts de bus mis à jour

Tous les arrêts de bus présents sur la commune ont été remis à jour.

Des panneaux de Grand Annecy y ont notamment été ajoutés. Des aménagements plus conséquents ont parfois été nécessaires, comme route des Aires où un trottoir et des « zebras » sécurisent désormais davantage les lieux.



Le collège, cerné par les travaux

Les travaux du collège, menés par le Conseil départemental, avancent bien.

La municipalité les accompagne pour sa part sur différents aménagements routiers, notamment route de Lecy où l'idée est de prolonger la voie verte jusqu'aux deux collèges (l'ancien et le nouveau). Il s'agit aussi de rendre cette route cohérente avec le projet de gare routière du Département, devant l'établissement. Des travaux, en cours, rendant la circulation difficile, un giratoire va être aménagé avant le collège pour que les quinze bus qui font la navette (trente lorsque le deuxième collège fonctionnera) puissent tourner. Ce giratoire permettra plus de fluidité sur les routes de Lecy, du Parmelan, chez Christin et rue de la Gare.

En attendant, une zone de retournement provisoire est aménagé afin de permettre la dépose des collégiens sur la Route De Chez Christin

Voie verte : les négociations se poursuivent

Le dossier de la voie verte entre Villy-le-Pelloux et la gare de Groisy avance.

Après que l'étude ds Grand Annecy a été présentée aux propriétaires impactés, le conseil municipal a transmis leurs requêtes à l'Agglomération. Celle-ci a rendu la phase deux de son plan qui doit être rediscutée prochainement avec les propriétaires.

Des feux qui vous récompensent !

Deux feux tricolores « récompense » vont bientôt permettre de réguler la vitesse à l'entrée de la commune.

Le premier sera installé entre la route D2 et le croisement du chemin de la Rose et du chemin de chez Senard. Le deuxième sur la route des Aires, vers le panneau d'entrée dans Groisy. Les plots ont déjà été installés.

Les feux « récompense » sont toujours rouges et passent au vert si la vitesse est conforme à la réglementation.

Le Chaucidou : une route partagée pour plus de sécurité

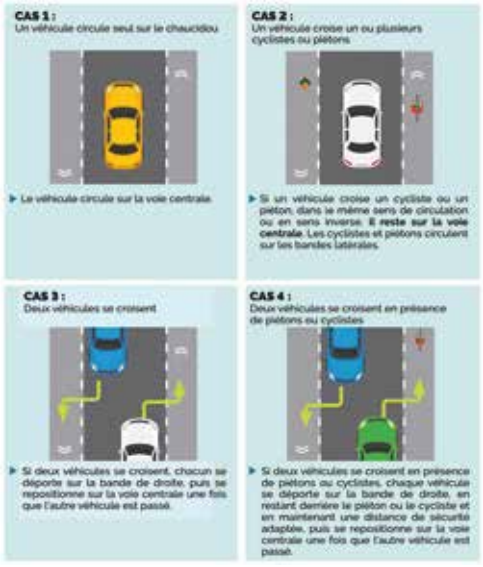
Vous avez peut-être remarqué l'apparition d'un Chaucidou sur certains axes de la commune. Cet aménagement routier, encore méconnu de nombreux usagers, a pour objectif de favoriser le partage de la voirie et de renforcer la sécurité de tous.

Le principe est simple : la chaussée comporte une voie centrale destinée principalement aux véhicules motorisés, tandis que deux bandes latérales sont réservées en priorité aux cyclistes. En l'absence de cyclistes ou de piétons, les automobilistes peuvent ponctuellement empiéter sur ces bandes pour se croiser, en ralentissant et en s'assurant que la manœuvre peut être réalisée sans danger.

Comment circuler ?

- À vélo : circulez sur la bande latérale, dans votre sens de déplacement. Vous bénéficiez d'un espace dédié qui améliore votre visibilité.
- En voiture : restez sur la voie centrale tant que possible. Lorsqu'un véhicule arrive en face, chacun se décale prudemment sur la bande latérale après avoir vérifié qu'aucun cycliste ou piéton ne s'y trouve.
- La vitesse doit être adaptée afin de garantir une cohabitation sereine entre tous les usagers.

Un aménagement pour des déplacements plus apaisés



Le Chaucidou permet de :

- sécuriser les déplacements des cyclistes ;
- encourager les mobilités douces ;
- réduire la vitesse des véhicules ;
- améliorer le partage de l'espace public.

Cet aménagement demande un temps d'adaptation, mais il contribue à rendre nos déplacements plus sûrs et plus respectueux de chacun.

En adoptant les bons réflexes, chacun participe à une circulation plus fluide et plus conviviale à Groisy.

Petits rappels de sécurité !

Partager la route en toute sécurité exige le respect des règles communes. À Groisy, la municipalité veille à adapter la circulation et le stationnement pour protéger les piétons, faciliter le travail des services publics et garantir l'accès des secours dans tous nos hameaux Mairie de Groisy.

Sécurité et civisme : le point sur le stationnement et la circulation

Plusieurs espaces et règles du quotidien requièrent le civisme de chacun :

- **Arrêtés de circulation :** Les interdictions de circuler (travaux, manifestations, tonnages) doivent être strictement respectées pour la sécurité de tous.
- **Abords des écoles :** Les arrêts en double file ou prolongés y sont interdits car ils masquent la visibilité des enfants.
- **Aires de vélos :** Ces zones de stationnement sont exclusivement réservées aux mobilités douces.
- **Points d'apport volontaire (PAV) :** L'accès aux bacs de tri doit rester libre pour les camions de collecte des déchets.
- **Zones de giration :** Y stationner bloque la manœuvre des bus, des livraisons et surtout des véhicules de secours.

Pour rappel, le Code de la route et les règlements locaux prévoient des amendes de 35 €.

Pour planifier vos déplacements, vous pouvez consulter l'ensemble des arrêtés temporaires de travaux sur le site internet de la commune (www.groisy.fr) ou directement à l'accueil de la mairie (04 50 68 00 29). Merci pour votre vigilance.



L'élan de générosité du Club L'Harmonie pour l'EHPAD des Glières

C'est une belle histoire de solidarité et de générosité locale qui vient de trouver sa concrétisation à l'EHPAD des Glières. Le vendredi 11 septembre s'est déroulée l'inauguration officielle d'un tout nouvel espace de vie, rendu possible grâce à une initiative du Club L'Harmonie.

En janvier 2026, le Club L'Harmonie organisait une grande représentation théâtrale en accueillant une troupe de comédiens sur scène. Grâce à la venue d'un public nombreux, l'intégralité des recettes générées par l'événement a pu être reversée à l'établissement afin d'améliorer la vie quotidienne de nos aînés.

Grâce à ce don généreux, l'établissement s'est enrichi de trois nouveaux équipements de convivialité :

• **Un mini-bar chaleureux :** pensé pour les résidents et leurs proches, ce comptoir offre un lieu chaleureux pour partager une boisson ou un café, à la manière d'un vrai bistrot.

• **Une bibliothèque :** un coin agréable et garni d'ouvrages pour s'offrir des moments de détente et de lecture.

• **Un barbecue pour les beaux jours :** un équipement parfait pour organiser de joyeuses grillades et des repas festifs en plein air dans le jardin.





Lors du coupé de ruban par Denise DURET, Présidente du Club de l'Harmonie, la direction de l'EHPAD, l'équipe d'animation et les résidents ont tenu à remercier chaleureusement les bénévoles du Club de l'Harmonie pour cette formidable initiative qui apporte tant de réconfort et de gaieté à l'EHPAD des Glières !

Le Club de l'Harmonie

· Né de la fusion administrative des associations Renaissance et Aînés de Familles Rurales pour simplifier la gestion locale des aînés, le club est officiellement agréé en mars 1996 sous la présidence de Claudius Allard. Le nom « L'Harmonie » a été choisi à l'unanimité pour symboliser la fin des rivalités passées (et n'a aucun lien avec la musique).

· Sous la présidence très dynamique de Louis Duret, le club a pris son envol. Entre 2006 et 2012, de nombreux voyages ont été organisés en France et en Italie (Viaduc de Millau, Auvergne, Périgord, Alsace, Camargue, îles Borromées...), financés à l'époque par



l'organisation de thés dansants.

• Le club est affilié à Génération Mouvement (ex-Aînés Ruraux), organisme national reconnu par l'état et assuré par cet organisme et Groupama (les adhérents bénéficient de réductions pour leurs éventuelles assurances.) . Ses activités sont aujourd'hui financées grâce aux subventions municipales et à l'organisation d'un concours de belote.

• Comptant 85 adhérents, le club se réunit les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois et propose de nombreuses activités conviviales :

o Sorties & repas : Restaurants locaux, sorties à la journée, repas champêtre et repas de fin d'année.

o Jeux & sport : Jeux de cartes (belote, tarot), jeux de société (Scrabble, Rummikub), marche guidée et pétanque.

o Ateliers manuels & solidaires : Pâtisserie, création déco, mais aussi du tricot au profit des Restos du Cœur et du crochet pour Octobre Rose.

L'adhésion annuelle est fixée à 20 € et le club accueille chaleureusement toute personne souhaitant le rejoindre ou proposer de nouvelles idées.

Groisy en Jeux : un après-midi ludique pour petits et grands

Que vous soyez passionné de stratégie, adepte des jeux de cartes ou simplement en quête d'un bon moment en famille ou entre amis, le CCAS de Groisy vous donne rendez-vous pour la nouvelle édition de « Groisy en Jeux ».

Un rendez-vous intergénérationnel et ouvert à tous

L'événement se déroulera le samedi 14 novembre 2026 à l'Espace Animation. L'objectif est simple : réunir petits et grands autour du plaisir du jeu et renforcer les liens au sein de notre commune. Un espace de jeux sera également proposé aux plus jeunes.

De 16h à 19h30 – Après-midi jeux : découvrez un large choix de jeux de société adaptés à tous les âges : enfants, adolescents, adultes et seniors. Des animateurs seront présents pour expliquer les règles et lancer les parties.

À partir de 20h – Buffet-repas : pour prolonger la journée dans une ambiance conviviale, l'après-midi jeux sera suivi d'un repas partagé. Chacun est invité à apporter une boisson et un plat salé ou sucré à partager.

Venez nombreux partager ce moment chaleureux, ludique et intergénérationnel !

Au fil de l'actu

Retour sur les principaux temps forts municipaux et associatifs qui ont marqué la vie communale de Groisy ces dernières semaines.



JUIN

Dimanche 21 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE



Vendredi 26 juin

FÊTE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE



JUILLET

Samedi 13 juillet

BAL DU 14 JUILLET ORGANISÉ PAR L'AFR



AOÛT

Jeudi 27 août

RÉUNION DES ASSOCIATIONS



SEPTEMBRE

Samedi 5 septembre

FORUM ASSOCIATIONS



Vendredi 28 août

TOURNOI DES VÉTÉRANS DE LA GROISILIENNE



Samedi 19 septembre

BANQUET MÉDIÉVAL

Les Brûlins entretiennent la flamme du théâtre !

Lors des représentations de fin d'année, les 30 et 31 mai, à la salle paroissiale de Groisy puis le 6 juin au sein du magnifique amphithéâtre Sainte-Marie de La-Roche-sur-Foron, les acteurs petits et grands des Brûlins ont conquis leur public !

Au fil des spectacles présentés par les trois groupes enfants, le public a voyagé à travers des univers variés.

Les 8 à 10 ans ont revisité le mythe de l'arche de Noé à travers le récit hilarant d'un groupe de pingouins inséparables confrontés au Déluge et à l'opération de sauvetage organisée par Noé.

Les 11 à 12 ans ont ensuite présenté une pièce mettant en lumière les enjeux climatiques et les effets de la pollution sur notre planète.

Pour finir, le troisième groupe a brillamment interprété ***Cyrano Junior***, une adaptation moderne de la célèbre pièce d'Edmond Rostand, également jouée en vers !

En fin d'après-midi, les adolescents, ont joué Ma langue dans ta poche, une





pièce dans laquelle Loubia, une jeune fille de son temps, raconte la naissance de son amitié atypique avec Louise, adolescente mutique, sur fond de vie quotidienne au collège, au quartier et en famille.

Les adultes ont clôturé avec bonne humeur cette série de représentations en début de soirée avec ***Si j'avais un Marty, la vie serait plus jolie***, récit d'un week-end familial riche en péripéties et rebondissements qui tourne au désastre !

Comme chaque année, une buvette accueillait les spectateurs, créant un espace de convivialité et d'échanges !

Ces représentations ont rencontré un grand succès et ont permis à chacun d'apprécier le talent des comédiens des P'tits Brûlins, quel que soit leur âge ! Tous les adhérents se sont investis avec passion dans la préparation de ces spectacles et ont su captiver le public avec panache, énergie, humour et émotion !

Pour finir l'année en beauté et partager l'amour du spectacle vivant, l'association accueille d'autres troupes le temps d'un week-end et vous donne rendez-vous les 17 et 18 octobre 2026 à la salle d'animation de Groisy. Au programme, une soirée théâtre le samedi avec la pièce « Le Béret de La Tortue » de Jean Dell et Gérald Sibleyras, mis en scène par Jean-Marc Patron, puis un après-midi magie le dimanche avec ***Imagine***, le spectacle d'Evan et Zef, deux jeunes talentueux magiciens annéciens !

Pour en savoir plus et suivre nos aventures théâtrales, rendez-vous sur notre site : www.ptitsbrulins.com, sur les réseaux Facebook et Instagram !

Une rentrée dynamique, construite avec les associations

À l'approche de la rentrée, bénévoles associatifs et élus de la commune se sont retrouvés pour préparer ensemble le Forum des associations.



Cette rencontre en amont du rendez-vous a été l'occasion de partager les idées, les attentes et les besoins de chacun, mais aussi de renforcer les liens entre la municipalité et celles et ceux qui font vivre les associations groisiliennes au quotidien.

Organisation, installation, accueil du public... les différents aspects du Forum ont été passés en revue dans une ambiance conviviale et constructive. Un temps d'échange précieux pour avancer collectivement et faire de ce rendez-vous un moment à l'image du dynamisme associatif de Groisy.

Cette belle mobilisation s'est concrétisée le samedi 5 septembre, à l'occasion du Forum des associations, qui a permis aux habitants de rencontrer les bénévoles et de découvrir la richesse des activités proposées tout au long de l'année dans la commune.

Forum des associations : une belle rentrée placée sous le signe du partage

Samedi 5 septembre, la salle d'animation de Groisy a accueilli le traditionnel forum des associations.

Une trentaine de clubs et associations sportives, culturelles et solidaires étaient présents pour faire découvrir leurs activités et aller à la rencontre des habitants. Ce rendez-vous a permis d'échanger avec les bénévoles, les éducateurs et les responsables associatifs, et de découvrir la diversité des activités proposées.

Au-delà de cette diversité, le forum a mis en lumière la richesse humaine du tissu associatif groisilien. Derrière chaque club et chaque manifestation, des femmes et des hommes donnent de leur temps, partagent leurs compétences et s'investissent au service des autres. Leur engagement contribue à créer du lien et à faire vivre la commune tout au long de l'année.

Le bénévolat est une véritable force pour Groisy. Qu'il s'agisse d'encadrer une activité, d'organiser un événement ou de donner ponctuellement un coup de main, chaque engagement compte. C'est grâce à cette mobilisation que les associations proposent des activités variées et créent des moments de convivialité.

Ce forum a été l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui, par leur énergie et leur enthousiasme, font vivre les associations et contribuent au dynamisme de Groisy.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles, dirigeants, éducateurs et adhérents pour leur engagement !



La créativité locale à l'honneur !

Les 7 et 8 novembre prochain, la commune accueillera la 8ème édition du Salon Arts et Talents. Un rendez-vous désormais incontournable, organisé par la Mairie.

Pendant tout le week-end, de 10 h à 18 h le samedi et de 10 h à 17 h le dimanche, une trentaine de créateurs et d'artisans partageront leur savoir-faire. Au programme : céramique, feutrage, savons artisanaux, bougies, bijoux, tournage sur bois... mais aussi simulateur de vol en deltaplane, réflexologie et tatouage. Autant de métiers passionnants qui illustrent la richesse et la diversité de l'artisanat et de la création locale.

Ce salon a pour ambition de mettre en lumière ces talents, de favoriser les rencontres entre créateurs et visiteurs et d'offrir à chacun un moment de découverte, de convivialité et de plaisir.

Pour prolonger cette belle expérience, des food trucks seront présents les samedi et dimanche midi. Une buvette, tenue par une association de Groisy, proposera également diverses boissons tout au long de la journée, ainsi que des douceurs : crêpes, bonbons, gâteaux...

Cet événement témoigne de l'engagement de la commission Vie Associative et de sa volonté de soutenir les artisans et créateurs locaux.

Nous vous attendons nombreux pour cette belle édition, afin de partager ensemble un week-end placé sous le signe de la créativité, des échanges et de la convivialité.





Le feu d'artifice s'invite au Marché de Noël !

Reporté en raison des fortes chaleurs de juillet, le feu d'artifice de Groisy illuminera exceptionnellement le marché de Noël, pour un rendez-vous festif et inédit à partager en famille !

Exceptionnellement cette année, le feu d'artifice du 14 juillet organisé par la Mairie, n'a pas pu être maintenu en raison des fortes chaleurs et du risque d'incendie. Afin de pouvoir partager malgré tout ce moment festif avec les habitants, la commission Vie Associative et Évènementielle a choisi de le reporter lors du marché de Noël de Groisy, organisé par l'AFR, qui fêtera cette année ses 10 ans. Un rendez-vous exceptionnel qui promet d'illuminer les festivités de décembre !

On vous attend nombreux, samedi 19 décembre dans la soirée.

L'AFR qui en dehors de l'organisation du Marché de Noël, contribue activement à la vie de Groisy en proposant de nombreuses activités de loisirs, sportives et culturelles, avec une équipe de bénévoles engagés. Un grand merci à tous les bénévoles qui font vivre cette belle association !

www.famillesrurales.org

AFR GROISY
233 Chemin de Bellevue 74570 GROISY
Tél :04.50.68.47.26
famillesrurales.groisy@gmail.com

Dates du marché de Noël :
les 17, 18 et 19 décembre
salle d'animation

Joëlle Espiller a dévoilé son univers pictural à la bibliothèque

La bibliothèque municipale de Groisy a accueilli, du 15 juin au 15 juillet, une exposition consacrée aux œuvres de Joëlle Espiller, artiste peintre autodidacte. Une belle occasion pour les visiteurs de découvrir un univers coloré, original et empreint de sensibilité.

Le vernissage, organisé le samedi 20 juin, a réuni de nombreux visiteurs venus à la rencontre de l'artiste et de son travail. À cette occasion, Gérard Dugave, adjoint à la culture, a rappelé l'importance de la bibliothèque comme lieu de vie, de rencontres et de partage, où la culture peut s'exprimer sous toutes ses formes.

Une passion née au fil du temps

Joëlle Espiller a présenté son parcours et expliqué comment la peinture s'est progressivement imposée dans sa vie. Après une période d'immobilisation consécutive à un accident, elle découvre cette activité artistique et rejoint, encouragée par son entourage, un atelier de peinture sur bois.

Depuis, elle n'a cessé d'expérimenter et d'explorer de nouvelles techniques. Ses œuvres s'inspirent notamment de voyages, de paysages, de magazines et de son imagination. Certaines reproduisent des lieux découverts au fil de ses escapades, tandis que d'autres naissent entièrement de sa créativité.

« Je ne savais même pas que je savais faire ça », confie-t-elle avec simplicité en évoquant ses débuts.





La bibliothèque, un lieu ouvert à la culture

Cette exposition a également permis de mettre en valeur le rôle de la bibliothèque municipale, qui ne se limite pas au prêt de livres. Expositions, rencontres et animations en font un véritable espace culturel ouvert à tous.

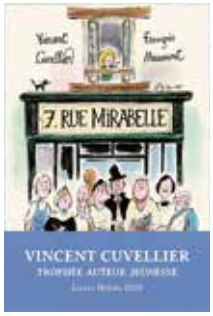
Joëlle Espiller a chaleureusement remercié les bénévoles de la bibliothèque ainsi que Marie Simette, à l'origine de cette exposition, pour leur accueil et leur soutien.

Au-delà de la découverte de ses tableaux, l'exposition aura surtout transmis un beau message : la création et les passions peuvent se révéler à tout âge. Une invitation à oser, essayer et laisser libre cours à son imagination.

Quelques nouveautés à retrouver à la bibliothèque



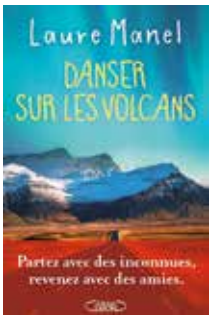
Les Jolies choses
Céline PERSON
Album



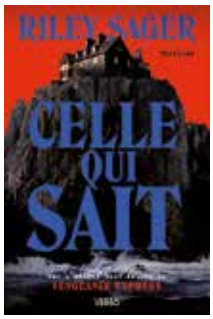
7, Rue Mirabelle
Vincent CUVELLIER
Roman jeunesse



Better than the movies
Lynn PAINTER
Roman ado



Danser sur les volcans
Laure MANEL
Roman



Celle qui sait
Riley SAGER
Roman policier

En coulisses, la bibliothèque a préparé sa rentrée

Pendant la fermeture estivale, la bibliothèque municipale Livr'Et Vous ne s'est pas mise au repos. Le 4 août, une importante journée de désherbage a mobilisé les bénévoles et l'équipe de la bibliothèque afin de préparer la réouverture dans les meilleures conditions.



Le désherbage consiste à retirer des rayonnages les ouvrages usés, obsolètes ou moins empruntés. Cette étape essentielle permet de faire de la place pour de nouvelles acquisitions et de proposer aux lecteurs une collection toujours attractive, renouvelée et adaptée à leurs attentes.

Au-delà du tri des livres, cette journée a également permis de réorganiser les espaces, nettoyer les rayonnages, déplacer certains fonds et remettre en ordre l'ensemble de la bibliothèque.

Un grand merci à Marie Simette, rsponsable de la bibliothèque, ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles d'un jour pour leur investissement et leur bonne humeur : Marie-Élisabeth, Béatrice H., Béatrice T., Élodie, Alexandrine, Laetitia, Colette, sans oublier les bénévoles venus prêter main-forte pour cette journée, Sophia, Margaux, Geoffrey et Léandre.

Grâce à leur engagement, la bibliothèque sera prête à accueillir les lecteurs dans un espace toujours plus agréable et enrichi de nombreux nouveaux ouvrages. Une belle illustration du dynamisme de cette équipe de passionnés qui œuvre tout au long de l'année au service de la culture et des habitants de Groisy.

Tous les renseignements sur la bibliothèque municipale en scannant ce Qr Code.

Associations : mettez à jour vos informations sur le site internet



La commune de Groisy souhaite mettre à jour les informations concernant les associations présentes sur son site internet.

Afin de disposer d'informations complètes et actualisées et de mieux valoriser la richesse de la vie associative groisilienne, nous invitons toutes les associations de la commune à renseigner ou à actualiser leurs informations.

Un formulaire en ligne à votre disposition

Présidents, responsables et membres d'associations sont invités à compléter le formulaire en ligne afin de nous transmettre les informations utiles concernant leur association : coordonnées, contacts, activités, liens internet et autres renseignements nécessaires à leur présentation sur le site de la commune.

Accéder au formulaire de mise à jour

https://tinyurl.com/associationsgroisy

Ensemble, valorisons la vie associative

Ces informations permettront à la commune de proposer aux habitants un annuaire associatif clair, complet et à jour, tout en offrant une meilleure visibilité aux nombreuses associations qui participent à la vie et au dynamisme de Groisy.

Vous représentez une association de Groisy ? Quelques minutes suffisent pour compléter le formulaire !

CityAll : restez connecté à Groisy !

Vous souhaitez être informé rapidement de ce qui se passe à Groisy ? Adoptez le réflexe CityAll, l'application mobile utilisée par la commune pour vous tenir informé !

Recevez directement les informations de la commune

Actualités, événements, informations pratiques, vie associative, alertes ou changements de dernière minute... CityAll vous permet de recevoir les informations de Groisy directement sur votre smartphone.

En activant les notifications, vous êtes averti rapidement et vous ne manquez plus les informations importantes de la commune.

Vous n'avez pas encore CityAll ?

L'application est gratuite et disponible sur smartphone.

1. Téléchargez CityAll
2. Ouvrez l'application
3. Recherchez Groisy
4. Abonnez-vous à la commune

Télécharger CityAll

iPhone / iPad – App Store :
https://tinyurl.com/cityallapplegroisy

Android – Google Play :

https://tinyurl.com/cityallgroisygoogle

Déjà utilisateur de CityAll ?

Pensez à vérifier que vous êtes bien abonné à Groisy et que les notifications sont activées sur votre téléphone.

CityAll : un geste simple pour rester connecté à Groisy et ne rien manquer de la vie de votre commune !

Une messe d'au revoir aux prêtres de la paroisse Saint-François-de-Sales



Samedi 29 août, l'église de Groisy a accueilli la messe de départ du Père Johnson et du Père Aneesh, qui quittent la paroisse Saint-François-de-Sales pour poursuivre leur ministère dans de nouvelles paroisses.

Ce temps de célébration a réuni les paroissiens des différentes communautés pour les remercier chaleureusement de leur présence et de leur engagement au cours des dernières années.

Curé depuis 2018, le Père Johnson rejoint le Chablais. Il résidera au presbytère de Perrignier et prendra la responsabilité de la paroisse des Hermones, qui regroupe 13 communautés, du Léman aux montagnes de la vallée du Brevon.

Prêtre coopérateur depuis 2024, le Père Aneesh rejoint Ambilly comme curé de la paroisse Saint-Matthieu en Genevois, composée de sept communautés le long de la frontière suisse.

Des remerciements chaleureux

Au terme de la célébration, les paroissiens ont salué leur foi, leur bienveillance, leur disponibilité et leur dévouement. Durant leur ministère à Saint-François-de-Sales, les deux prêtres ont accompagné les habitants dans les différentes étapes de leur vie et œuvré aux côtés des nombreux bénévoles et mouvements de la paroisse.

Le message de remerciement s'est conclu par une citation de saint François de Sales : « ***Fleuris là où Dieu t'a planté.*** »

En clin d'œil à leurs origines indiennes et aux nombreux échanges autour de leur culture et de leur Kerala natal, les paroissiens leur ont également adressé quelques mots en malayalam : « ***Nandi, veendum kaanam !*** » — Merci, et au revoir !

La municipalité s'associe aux remerciements

Au nom de la municipalité, Monsieur le Maire a remis à chacun des deux prêtres un cadeau d'au revoir composé d'un pot de miel issu des ruches de Groisy et d'une médaille de la commune, pour les remercier de leur engagement au sein de la paroisse et de la vie locale.

Après la messe, un verre de l'amitié sur le parvis de l'église a permis de prolonger ce moment convivial, entre souvenirs et derniers échanges.

La paroisse s'apprête désormais à accueillir le Père Scaria Joseph, lui aussi missionnaire de Saint-François-de-Sales et originaire du Kerala. Il a pris leur relève et a été accueilli le dimanche 13 septembre.

Bonne route aux Pères Johnson et Aneesh dans leurs nouvelles missions, et merci pour toutes ces années au service de la paroisse !

Enrichissons ensemble la carte interactive de Groisy !

La carte interactive du site internet de la commune de Groisy continue de s'enrichir afin de mieux faire connaître notre territoire et de faciliter l'accès aux informations utiles.

Commerces, services, associations, équipements, lieux remarquables, patrimoine, activités... Cette carte a vocation à devenir un véritable outil pratique pour découvrir Groisy et retrouver facilement les différents points d'intérêt de la commune.

Aidez-nous à compléter la carte !

Vous connaissez un lieu, une activité, un service ou un point d'intérêt qui mériterait d'apparaître sur la carte ?

La commune vous propose de participer à son enrichissement grâce à un formulaire en ligne. Quelques minutes suffisent pour nous transmettre vos suggestions et les informations nécessaires.

Participer et proposer un point sur la carte

https://tinyurl.com/carteinteractivegroisy

Les propositions seront ensuite étudiées avant leur intégration à la carte interactive.

Une carte qui évolue avec Groisy

Cette démarche participative permettra de disposer d'une carte toujours plus complète et utile, aussi bien pour les Groisiliens que pour les nouveaux habitants et les visiteurs.

Merci à toutes et à tous pour votre participation !

Vie locale



Taille des haies : connaissez-vous les règles ?

Que vous soyez propriétaire d'un jardin en bordure de voie ou riverain d'une propriété voisine, la taille de vos haies n'est pas seulement une question d'esthétique : elle est également encadrée par la loi. Voici l'essentiel à retenir.

Des distances à respecter entre voisins

Le Code civil pose un principe fondamental de bon voisinage : les plantations situées en limite de propriété doivent respecter certaines distances et hauteurs.

De manière générale, les règles prévoient :

- Les haies et arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 1,80 m doivent être plantés à au moins 0,50 m de la limite séparative.
- Les plantations dépassant 1,80 m de hauteur doivent être implantées à au moins 2 m de la limite de propriété.

Les périodes de taille : une obligation à respecter

Afin de protéger les oiseaux pendant leur période de nidification et de reproduction, la taille des haies et l'entretien de la végétation sont à éviter entre le 15 mars et le 31 juillet.

En dehors de cette période, la taille reste possible, dans le respect des distances et des règles de voisinage.

Cette recommandation concerne également les espaces agricoles. Les agriculteurs et propriétaires de grandes propriétés sont invités à planifier leurs travaux d'entretien avant le 15 mars ou après le 31 juillet.



Les haies en bordure de voie publique

Si votre haie borde une route communale, départementale ou nationale, vous avez l'obligation de l'entretenir afin de ne pas :

- Obstruer la visibilité aux carrefours et aux accès ;
- Empiéter sur le domaine public routier (chaussée, fossé, trottoir) ;
- Créer un danger pour les usagers de la voie.

En cas de non-respect, la commune ou le gestionnaire de voirie peut mettre en demeure le propriétaire d'effectuer les travaux nécessaires.

En cas de litige avec un voisin

Un désaccord concernant la hauteur ou l'emplacement d'une haie relève en premier lieu du dialogue de voisinage. En cas d'échec, une conciliation amiable, auprès d'un conciliateur de justice, est recommandée avant toute procédure judiciaire.

Bon à savoir

La mairie de Groisy reste à votre disposition pour toute question relative à l'urbanisme et aux règles applicables sur le territoire communal.

Chiens en laisse : une obligation pour tous

Groisy est une commune agréable à vivre, appréciée pour ses espaces verts, ses sentiers de randonnée et la tranquillité de son centre-bourg.



Pour que ce cadre de vie reste un plaisir partagé par tous — promeneurs, familles, enfants et personnes âgées — le respect des règles relatives à la tenue des animaux de compagnie est indispensable.
La législation nationale est claire : tout propriétaire ou détenteur d'un chien est responsable des dommages que son animal peut causer. Cette responsabilité implique une obligation de surveillance et de maîtrise de l'animal dans les espaces publics.

Des lieux où la vigilance s'impose

Sur le territoire de la commune, plusieurs secteurs nécessitent une attention particulière :

• **Les abords des écoles :** la présence d'enfants en bas âge, souvent imprévisibles dans leurs mouvements, peut provoquer des réactions inattendues, même chez un animal bien éduqué. La tenue en laisse aux abords des établissements scolaires est indispensable.

• **Le centre-bourg et les voies publiques :** dans les rues, sur les trottoirs et les places, les flux de piétons sont permanents. Un chien non tenu en laisse peut représenter un danger pour les usagers et provoquer des accidents.

• **Les espaces verts et les parcs :** ces lieux de détente sont fréquentés par des familles avec de jeunes enfants, des personnes âgées ou encore des personnes pouvant ressentir une crainte légitime face à un animal en liberté. La laisse est donc de rigueur.

• **Les sentiers de randonnée :** en milieu naturel, les chiens non tenus en laisse peuvent déranger la faune locale, se perdre ou entrer en conflit avec d'autres animaux ou des randonneurs. Pensez également aux cyclistes et aux cavaliers, qui empruntent régulièrement ces sentiers.

Des conséquences réelles

Le non-respect de ces règles peut avoir des conséquences. En cas de morsure ou de chute provoquée par un chien non tenu en laisse, la responsabilité civile, voire pénale, du propriétaire peut être engagée. La gendarmerie est habilitée à constater les infractions et à verbaliser les manquements relevant de ses compétences.

Si la commune dispose d'un arrêté municipal sur ce sujet, insérer ici la référence et les sanctions prévues.

Exemple : « *Par arrêté municipal n° XX/20XX en date du XX/XX/20XX, le maire de Groisy a rappelé l'obligation de tenir les chiens en laisse sur l'ensemble du territoire communal. Le non-respect de cet arrêté est passible d'une contravention de Xe classe.* »

Un geste de civisme

Au-delà de la réglementation, tenir son chien en laisse est avant tout un geste de respect envers ses voisins et ses concitoyens. Beaucoup de personnes — notamment des enfants ou des personnes ayant vécu une mauvaise expérience — peuvent ressentir une réelle appréhension face à un animal non maîtrisé, même lorsqu'il est affectueux.

La municipalité de Groisy invite chacun à adopter ce réflexe simple, dans l'intérêt de tous et afin de préserver la qualité de vie qui fait la fierté de notre commune.

Inscriptions électorales et mise à jour des listes

À l'approche des élections présidentielles des 18 avril et 2 mai 2027, pensez à vous inscrire sur les listes électorales ou à mettre à jour votre situation électorale afin de pouvoir voter.

En cas d'emménagement sur la commune, pensez à vous inscrire sur la liste électorale, soit en mairie, soit en ligne, sur service-public.fr, en fournissant un justificatif d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Attention : pour l'ensemble des scrutins, vous devez vous inscrire au plus tard le 6ème vendredi qui précède le 1er tour de l'élection.

En cas de changement d'adresse sur la commune, n'oubliez pas d'en informer la mairie, en joignant un justificatif de domicile de mois de trois mois.

En cas de déménagement, il est également important de vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune de domicile, cette inscription permettra la radiation sur la liste de la commune d'origine et la mise à jour de la liste électorale.

A noter que les jeunes de plus de 25 ans, non propriétaire sur la commune, doivent s'inscrire dans la commune de leur domicile.

Impôts et factures locales : la fin du chèque programmée pour l'été 2027



C'est une petite révolution dans nos portefeuilles, mais elle s'anticipe dès maintenant.

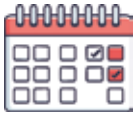
Dans le cadre de la loi de finances pour 2026, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) amorce la disparition progressive du chèque. Conséquence concrète : dès l'été 2027, les particuliers ne pourront plus payer leurs impôts par chèque, une mesure qui coïncidera avec la fermeture de deux grands centres d'encaissement nationaux au 1er septembre 2027.

Pourquoi la fin du chèque ?

Si le chèque a longtemps été le moyen de paiement favori des Français, il cumule aujourd'hui deux défauts majeurs pour les finances publiques :

- **Un coût de traitement exorbitant :** Traiter un seul chèque coûte en moyenne 2,50 € à la collectivité.
- **Une sécurité fragile :** Ce mode de paiement affiche aujourd'hui un taux de fraude très élevé.

Quelles alternatives pour les usagers ?



Le prélèvement automatique. Idéal pour ne plus y penser, auquel vous pouvez souscrire pour les échéances fiscales (comme le paiement de la taxe foncière par exemple) mais aussi certaines factures locales d'hébergement (EHPAD), de loyers, de cantine ou de garderie. Renseignez-vous auprès de votre collectivité.

Le paiement en ligne par PayFiP. Un système d'État 100 % sécurisé pour payer en quelques clics depuis votre ordinateur ou votre smartphone

Vous tenez au contact humain ou aux espèces ? Il est possible de régler vos avis de paiement (jusqu'à 300 € en liquide, ou sans limite par carte bancaire) directement chez votre buraliste ou partenaire agréé affichant le logo «Paiement de proximité».

Nouveau système européen de virement instantané par numéro de paiement téléphone et qui commence à se déployer partout en France.

Le marché hebdomadaire prend un nouveau départ !

Le marché hebdomadaire de Groisy a changé de lieu ! Désormais, c'est rue de la Gare, sur le parvis de la gare, que les commerçants vous donnent rendez-vous chaque mardi matin, de 8H00 à 12H00.



Ce nouveau lieu offre une belle occasion de donner un nouvel élan à ce rendez-vous convivial et de proximité, attendu chaque semaine par les habitants. A ce jour, des commerçants ambulants tels que : poissons frais, maraîcher bio, café bio, fromages et d'autres encore, sont présents et vous proposent une sélection de produits et de savoir-faire de qualité.

Nous vous invitons à venir à leur rencontre, à échanger avec eux et, surtout, à faire vivre ce marché ! En venant régulièrement, chacun contribue à maintenir un commerce de proximité dynamique et à faire du mardi matin un véritable moment de rencontre et de convivialité au cœur de Groisy.

Rendez-vous chaque mardi matin sur le parvis de la gare !



Déjections canines : un geste simple, une responsabilité partagée

À Groisy, le respect de notre cadre de vie passe aussi par des gestes simples et citoyens. Ramasser les déjections de son chien, c'est préserver la propreté des espaces publics et protéger nos pâturages et nos élevages. Ensemble, faisons preuve de civisme et de responsabilité.

Dans les rues et les espaces publics

Promener son chien fait partie du quotidien de nombreux Groisiliens. Mais une promenade réussie, c'est aussi un trottoir propre après son passage.

Rappel : tout propriétaire ou gardien d'un chien est tenu de ramasser immédiatement les déjections de son animal sur la voie publique, les trottoirs, dans les parcs et sur l'ensemble des espaces publics de la commune.

Le non-respect de cette obligation constitue une infraction passible d'une **amende forfaitaire**.

Des distributeurs de sachets pour ramasser les déjections canines sont mis à disposition à plusieurs endroits du village. Pensez-y : c'est gratuit, simple et rapide !

Dans les champs et les prés : un danger méconnu pour nos éleveurs

Ce que l'on ignore souvent, c'est que laisser son chien déféquer dans un pré ou un champ agricole peut avoir des conséquences graves pour le bétail, en particulier pour les bovins.

La maladie en cause : la néosporose

Les déjections canines peuvent transmettre le parasite Neospora caninum aux bovins lorsque ceux-ci ingèrent, en broutant, de l'herbe contaminée. Ce parasite compte parmi les **principales causes d'avortements chez les bovins**, entraînant des pertes économiques importantes pour les exploitants agricoles : veaux perdus, baisse de production et frais vétérinaires supplémentaires.

Le cycle est simple et peut être évité :

- Le chien, parfois porteur sans présenter de symptômes, excrète le parasite dans ses selles.
- Les déjections déposées dans les pâturages contaminent l'herbe.
- La vache ingère le parasite en broutant.
- La gestation peut alors être compromise, parfois de manière répétée.

Un geste simple suffit à contribuer à briser ce cycle : ne pas laisser son chien accéder aux prés et ramasser systématiquement ses déjections.

Groisy est une commune où agriculture et vie de village coexistent harmonieusement. Nos éleveurs travaillent au quotidien et comptent sur la solidarité de chacun. Respecter leurs terres, c'est aussi respecter leur travail et leur activité.

Ensemble, faisons preuve de civisme — pour nos rues, nos voisins, nos éleveurs et nos paysages.

En septembre, les habitants de Groisy auront la possibilité d'adhérer à une mutuelle communale

Mutuelle JUST
Une mutuelle au service des habitants



Comment se renseigner sur l'offre de mutuelle communale ?

En rendez-vous en permanence à Groisy

Par téléphone de 9h à 17h30 du lundi au vendredi

0 809 546 000 Service gratuit + prix appel

Sur le site internet Just.fr

GROISY HAUTE-SAVOIE

MUTUELLE JUST

Recensement de la population 2027

En janvier et en février

Le recensement de la population a lieu tous les cinq ans, pour les communes de moins de 10 000 habitants. Groisy ayant réalisé son dernier recensement en 2022 ; le prochain aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.

Votre réponse est importante car les résultats du recensement permettent de déterminer la population légale de la Commune, dont découle la contribution de l'Etat en faveur de la Commune : l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement représente environ 6,8 % des recettes de fonctionnement. Ainsi, à partir du 21 janvier 2027 aura lieu la campagne de recensement de la population.



La Commune de Groisy procédera dans les prochaines semaines au recrutement des agents recenseurs nécessaires à la collecte. A cet effet, elle recherche des personnes susceptibles d'effectuer cette mission.

Personnes majeures, disponibles de début janvier à fin février 2027.

Qualités requises : grande disponibilité, mobilité (véhicule indispensable), capacités relationnelles, moralité et neutralité, discrétion, ordre et méthode, ténacité.

Lettre de candidature et CV à adresser à Monsieur le Maire de Groisy - Mairie - 312 route du Chef-Lieu - 74570 GROISY

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contacter la Mairie - Tél. 04 50 68 00 01 ou mail mairie@groisy.org



A cet effet, la Commune va recruter des agents recenseurs. Ces derniers seront indentifiables grâce à une carte officielle tricolore, sur laquelle figure leur photographie ainsi que la signature du Maire.

Les personnes recensées devront répondre à l'enquête de recensement en ligne ou bien remplir des questionnaires papier.

Dans les logements individuels : des codes internet ainsi que des notices explicatives seront distribués dans les boîte aux lettres, afin que les habitants se recensent directement en ligne, sans visite de l'agent recenseur.

Il leur suffira de quelques minutes pour répondre aux questionnaires sur internet.

Sans réponse de leur part, l'agent recenseur sera amené à les recontacter ou à leur remettre des questionnaires papier à compléter.

Pour les logements collectifs : les habitants recevront systématiquement la visite de l'agent recenseur et devront remplir en ligne les questionnaires grâce aux codes remis par l'agent ou sur papier.

Avantages d'une réponse par internet

- Traitement plus rapide de la collecte des données.
- Répondre en ligne est plus simple que de remplir les questionnaires papier car un système de filtres permet de se limiter aux seules questions qui concernent la personne.

Pour les questionnaires papiers

L'agent recenseur peut aider les personnes en difficulté à remplir le questionnaire.

Nous vous demandons de porter une attention particulière au renseignement des documents et de réserver le meilleur accueil à l'agent qui vous rendra visite, le cas échéant.

Participer au recensement est un acte civique, aux termes de la loi du 7 juin 1951 ; c'est également une obligation.

Jumelage Groisy Antigny

Le jumelage fait sa rentrée !

Cette année encore, la fête de la musique a rencontré un beau succès ! Malgré une véritable canicule, la soirée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale, au rythme des différents groupes musicaux venus faire vibrer la commune.

Nous souhaitons adresser un grand merci à toutes les personnes bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour permettre l'organisation de cette belle soirée, en bravant courageusement les fortes chaleurs. Leur implication et leur enthousiasme sont essentiels à la réussite de ces moments de partage.



Merci également à tous les groisiliens et amis voisins qui ont fait le déplacement pour profiter de la soirée et applaudir les artistes. Votre présence et votre soutien sont une belle récompense pour tous ceux qui œuvrent à faire vivre ces événements.

Après une pause estivale bien méritée, notre association a, elle aussi, fait sa rentrée ! Nous avons eu le plaisir d'être présents au Forum des Associations début septembre, une belle occasion de venir à votre rencontre et de vous présenter nos activités.

À travers notre présence, notre objectif est avant tout de faire connaître le jumelage avec la belle commune d'Antigny, son histoire, ses échanges et les liens qu'il permet de créer avec nos amis antignolais mais aussi avec vous, groisiliennes et groisiliens. Le jumelage est une belle aventure humaine, fondée sur la rencontre, la découverte, le partage et l'amitié.

Vous souhaitez nous rejoindre, participer à nos activités ou simplement en savoir plus et échanger avec nous ? N'hésitez pas à nous contacter par mail ou à nous retrouver sur nos réseaux sociaux.

Nous serons ravis de vous rencontrer et de partager avec vous cette belle aventure !

Au plaisir de vous retrouver prochainement !

jumelage.groisy@gmail.com

Facebook : Jumelage Groisy / Antigny

Instagram : /jumelage_groisy_antigny



Agenda

NOTEZ LE BIEN...



NOVEMBRE

Samedi 7 et dimanche 8 novembre

SALON ART ET TALENTS,

Dimanche 14 novembre

GROISY EN JEUX ORGANISÉ PAR LE CCAS

Dimanche 22 novembre

UNC THÉ DANSANT

SAMEDI 28 novembre

RCF SOIRÉE FÉRI'YAUTE



Dimanche 4 octobre

GROISY EN ROSE

Vendredi 9 octobre

AG MARCHE EN FILIÈRE

Dimanche 11 octobre

ASSOCIATION PAROISSIALE, CHOUCROUTE

Samedi 17 octobre

LES P'TITS BRÛLINS PIÈCE DE THÉÂTRE « LE BÉRET DE LA TORTUE »

Dimanche 18 octobre

LES P'TITS BRÛLINS SPECTACLE DE MAGIE « IMAGINE » PAR EVAN & ZEF

Samedi 24 octobre

FC FILIÈRE SOIRÉE FILETS DE PERCHES

Samedi 5 décembre

CONCERT DE L'AMICAL MUSICAL DES GLIÈRES

Du 17 au 19 décembre

MARCHÉ DE NOËL

DÉCEMBRE



Dimanche 24 janvier 2027

COMÉDIE MUSICALE « MOI, J'AI UN RÊVE » PAR LA C^IE SHOWTIME ANNECY, TARIFS ADULTE 16€ ET MOINS DE 12 ANS 10€. VENTE DES BILLETS À PARTIR DE MI-NOVEMBRE, POUR INFO CONTACTER LA MAIRIE DE GROISY 04 50 68 00 01



CITYALL

Mairie de Groisy
312 Route du Chef-Lieu, 74570 Groisy
Tel : 04 50 68 00 01 - www.groisy.fr